



Jacques DUPERRET  
Collectif des Médico-Techniques / Manipulateurs radio  
Fédération CGT santé et action sociale

**Monsieur Olivier VERAN**

**Ministre des Solidarités et de la Santé  
Ministère de la Santé et des Solidarités  
14 avenue Duquesne  
75350 PARIS 07 SP**

Montreuil, le 5 janvier 2022

**Nos réf : LP/JD/pc**

**Objet : Manipulateurs en électroradiologie médicale**

Monsieur le Ministre,

Les manipulateur.trice.s radio dans le secteur hospitalier, dans les cliniques et les cabinets libéraux sont toujours en colère. Leur mobilisation ne faiblit pas, tant au chevet des patients que dans la volonté d'obtenir une juste reconnaissance de leur profession. Elles.ils ont de très fortes attentes et le souhait d'être entendu pour l'amélioration des conditions d'exercice, l'augmentation des effectifs et la hausse des salaires.

Un modèle de courrier leur a permis d'exprimer massivement auprès de vous, Monsieur le ministre, la revendication du versement de la prime Veil.

De l'ensemble du territoire national, y compris d'Outre-Mer, ces courriers vous ont été transmis. Une réponse est attendue ; plus qu'un rapport de l'IGAS resté sans suite ou qu'une revalorisation du Ségur décevante.

En premières lignes durant la crise sanitaire toujours d'actualité, comme beaucoup de salarié.e.s indispensables, des contraintes inimaginables leurs ont été imposées. Leur réponse a été à la hauteur des attentes ! Non pas en héros de la nation mais en professionnel.le.s de santé, elles.ils ont rempli leur mission de soignant.e.s.

Lorsqu'il s'agit de pallier les dysfonctionnements des services en assurant parfois le rôle d'ASH, d'Aide-soignant-e, de brancardier, d'IDE, d'IBODE, de secrétaire ou de médecin, malgré la réglementation, dégradant encore la qualité de leur travail et la prise en charge du patient, les manipulateur.trice.s radio sont présent.e.s.

Ces professionnel.le.s sont mobilisé.e.s et leurs revendications sont légitimes ; elles.ils demandent :

- Des augmentations de salaire, que l'on soit en catégorie A ou en catégorie B, au niveau de 1,8 x SMIC en début de carrière et le doublement du salaire sur la carrière.
- Le versement de toutes les primes existantes à l'ensemble des MERM :
  - prime Veil de 90 euros ; pour réduire la différence de rémunération entre les infirmier-e-s et les MERM (recommandation n°13 du rapport IGAS),
  - prime tutorat à tous les MERM puisque nous encadrons toutes et tous des étudiants,
  - prime Buzyn à tous les MERM puisque nous intégrons tous des urgences dans nos programmes.
- L'intégration de l'ensemble des primes au salaire lors du calcul de la pension de retraite à taux plein à 57 ans et le maintien des régimes spéciaux.
- La hausse du point d'indice pour tous les fonctionnaires, tellement indispensables à la société.

- La revalorisation des primes et indemnités de nuit et jours fériés.
- La reconnaissance de la pénibilité et des risques professionnels par le départ anticipé à la retraite à 57 ans. Le recrutement immédiat de MERM sur des emplois pérennes et l'arrêt des emplois précaires.
- La protection systématique des MERM enceintes dans l'ensemble des services d'imagerie médicale.
- L'application d'un effectif normé selon les spécificités des services pour garantir la sécurité des patients et personnels et la qualité des soins.
- L'utilisation exclusive, par les MERM, des machines d'imagerie médicale à visée diagnostique ou thérapeutique.
- La formation initiale incluant les évolutions technologiques et l'accès au grade master avec un salaire du niveau ingénieur pour les pratiques spécialisées et avancées.
- L'attribution de moyens financiers affectés à l'amélioration des conditions de travail et à la garantie de sécurité pour tous,
- Le Financement de la Sécurité Sociale à hauteur des besoins.

Dans le contexte particulièrement difficile pour tous, les solutions proposées par le ministère de la santé doivent préparer le système de santé de demain. Les miettes distribuées à certains sous forme de primes aléatoires et précaires sont bien maigres par rapport aux efforts demandés.

Derrière les statistiques, il ne faut pas oublier que des femmes et des hommes œuvrent tous les jours à la santé de tous au risque de perdre la leur, pour la défense des valeurs humaines et qu'ils et elles ont aussi des vies de famille.

Aussi nous vous saurions gré de bien vouloir nous accorder une entrevue dès que possible.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre parfaite considération.

**Laurent LAPORTE**  
Secrétaire général de l'UFMICT CGT



**Jacques DUPERRET**  
Responsable du Collectif  
Médico Techniques de l'UFMICT CGT



**Fédération de la santé et de l'Action Sociale**  
Case 538 • 93515 MONTREUIL Cedex • Tél. : 01 55 82 87 57  
BOURSE NATIONALE DU TRAVAIL • 263, rue de Paris, MONTREUIL • Métro : Porte de Montreuil  
**Site internet** : [www.cgt.fr/santeas](http://www.cgt.fr/santeas) • **e-mail** : [ufmict@sante.cgt.fr](mailto:ufmict@sante.cgt.fr)